

# Appel à projets – Culturecultuur1060

---

## Préambule

“L'union fait la force”, telle est la devise de notre plat pays. Le Service de la Culture et le Service des Affaires néerlandophones de Saint-Gilles ont dès lors joint leurs énergies afin de lancer leur tout premier appel à projets conjoint.

Vous avez sous le coude une idée de projet culturel innovant qui ne demande qu'un petit coup de pouce financier pour voir le jour ? Alors cet appel est fait pour vous !

## Contexte

Le Service de la Culture et le Service des Affaires Néerlandophones lancent un appel à projets culturels commun dans le contexte de leur plan respectif de politique culturelle. Les projets visés par cet appel sont des activités culturelles qui renforcent la transversalité et/ou l'accessibilité de la culture, stimulent les rencontres des cultures et/ou valorisent les artistes à Saint-Gilles. Pour être soutenu financièrement, le projet proposé doit répondre à un (ou plusieurs) des critères énoncés plus bas (page 3).

## En pratique

### Qui ?

Vous pouvez répondre en tant qu'individu, collectif ou association. Vous ne devez pas nécessairement être basé.e à Saint-Gilles mais devez pouvoir démontrer en quoi vous avez de fortes affinités avec la commune. Les organisations qui ne poursuivent pas un but désintéressé sont exclues.

### Quoi ?

Cet appel à projets comprend toutes les formes artistiques et culturelles. Cela peut aller d'un concert classique à un jeu culturel dans la ville.

Les projets suivants sont exclus :

- projets sans impact sur Saint-Gilles et ses habitants
- projets exclusifs (s'adressant à 1 seul public cible)
- projets à vocation commerciale

### Combien ?

Vous avez la possibilité de rendre une demande de subsides pour une fourchette allant de minimum €250 à maximum €3000.

### Procédure

Vous devez soumettre votre candidature qui comportera la présentation, le budget détaillé, le plan de communication ainsi que le planning de votre projet via un formulaire Irisbox **entre le 2 juin et le 2 juillet 2020.**

Le Règlement relatif à l'octroi et à l'utilisation des subventions communales, adopté le 19 décembre 2019, est d'application dans ce cadre et consultable en ligne.(hyperlien : [https://stgillis.brussels/wp-content/uploads//2020/01/SUBVENTIONS-COMMUNALES-adopt%C3%A9 le 19122019.pdf](https://stgillis.brussels/wp-content/uploads//2020/01/SUBVENTIONS-COMMUNALES-adopt%C3%A9%20le%2019122019.pdf))

Votre projet sera évalué par un jury qui procèdera à la sélection. Il sera composé de membres des équipes du Service de la Culture et du Service des Affaires néerlandophones ainsi que d'acteurs du secteur socio-culturel saint-gillois issus du Conseil culturel néerlandophone ainsi que du groupe de suivi du Plan communal de politique culturelle francophone.

La sélection sera soumise à l'approbation du Conseil communal en septembre 2020.

Fin septembre, vous recevrez un courriel indiquant si votre projet a été sélectionné ou pas, et le montant attribué le cas échéant.

Votre projet devra se dérouler **entre octobre 2020 et septembre 2021**.

## Conditions

- Vous demandez une intervention financière pour un projet ponctuel et non pour des frais de fonctionnement
- Votre activité est une activité ouverte à tou.te.s et n'exclut aucun public. Vous promouvez votre activité à l'avance et toute personne peut s'y inscrire librement
- Votre projet se déroule sur le territoire de Saint-Gilles
- Votre communication (flyer, affiche, site web, facebook, etc.) est au minimum bilingue (fr/nl)
- Votre projet a un lien avec la culture et / ou l'art et / ou est socio-artistique
- Votre activité est minimum bilingue (fr/nl)
- Votre projet:
  - est conscient des obstacles que les gens rencontrent pour participer à des activités culturelles (en tant que spectateur ou en tant que créateur) ;
  - innove dans la recherche de solutions pour dépasser ces obstacles;
  - élabore un plan ciblé, étape par étape, pour atteindre de nouveaux groupes cibles;
  - n'exclut pas un public éloigné de la culture

## Critères

**Votre projet répond à un ou plusieurs des critères suivants en :**

- incluant une dimension de **médiation** envers le public ;
- renforçant le **lien** entre l'/les artistes/s et les habitant.e.s ;
- plaçant la culture dans l'**espace public** ;
- permettant aux **expressions culturelles multiples** de «se dire» et de se rencontrer ;
- **innovant** ;
- faisant **rayonner** Saint-Gilles au-delà des délimitations communales;
- s'adressant aux **jeunes** ;
- renforçant l'inclusion des **personnes éloignées** de la culture ;
- **accompagnant et valorisant** les artistes et favorise leur **visibilité**.
- respectant les valeurs suivantes :
  - **Une coopération équitable** offre à chaque partenaire la liberté de contribuer. Les collaborations deviennent ainsi des échanges.
  - **Une communication ouverte** permet aux citoyens de savoir comment cela se passe et comment ils peuvent participer. Il s'agit donc d'un processus transparent auquel participent tous les partenaires du projet.
  - **Durable** a une double signification.
    1. Socialement durable : vous pouvez compter les uns sur les autres, les partenariats sont investis durant toute la durée du projet et ne dépendent pas de personnes choisies au hasard.
    2. Écologiquement durable : vous êtes attentif aux actions qui contribuent à la préservation de la terre telles qu'elles sont définies dans les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies.
  - **Un pouvoir de décision redistribué**, afin que les citoyens eux-mêmes puissent déterminer l'offre culturelle et que la mixité sociale de Saint-Gilles transparaisse également dans l'offre culturelle.
  - **Différemment des autres**, cela signifie que les candidats ou les actions qui attirent de nouveaux groupes cibles ou qui sont originales et innovantes sont prioritaires.
  - **Les partenaires** sont un enrichissement. Ce que vous faites ensemble, vous le faites généralement mieux. La participation de chacun signifie que chacun peut s'engager et prendre ses responsabilités. En cas de coopération entre partenaires, il faut clairement définir et répartir les rôles.
  - L'**extra**, c'est l'espace pour la spontanéité, l'impulsivité et l'expérimentation.